



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 2 DECEMBRE 2016**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 21-20161202

**ENLEVEMENT ET VALORISATION DES VEHICULES HORS
D'USAGE COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD**

L'an deux mille seize, le deux du mois de décembre à neuf heures quarante-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

ETAIENT PRESENTS

NOTA :

*Nombre de conseillers
en exercice : 48*

*Présents : 36
Absents représentés : 9
Absents : 3*

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, Jacqueline FRUTEAU BOYER, Albert GASTRIN, José PAYET, Monique BENARD DESLAIS, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie-France RIVIERE, François ROUSSETY, Catherine TURPIN, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Jessica SELLIER.

Colette FONTAINE, Paulet PAYET

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Inelda BAUSSILON, Harry MUSSARD, Blanche-Reine JAVELLE, Jean-Daniel LEBON, Marie-Jo LEBON, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE.

Alin GUEZELLO, François RIVIERE.

- Commune de L'Entre-Deux -

Bachil VALY, Isabelle GROSSET PARIS

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Jessica SELLIER*).

Jean-Jacques VLODY (*Représenté par Colette FONTAINE*), Béatrice MOREL-CARRERE (*Représentée par Paulet PAYET*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Rose-Andrée MUSSARD*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Axel VIENNE*)

Priscilla PAYET (*représentée par François RIVIERE*)

- Commune de L'Entre-Deux -

André DUPREY (*représenté par Bachil VALY*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET, Harry-Claude MOREL.

Harry MALET.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 21-20161202**ENLEVEMENT ET VALORISATION DES VEHICULES HORS D'USAGE COLLECTES
SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD****Note de synthèse**

Le Président informe l'Assemblée qu'en Septembre 2016, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet des prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD).

I) Décompositions en lots

La présente consultation est décomposée de deux (2) lots faisant chacun l'objet d'un marché distinct.

Chaque lot est un marché à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur, définis comme suit :

- **Lot n° 1 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux"**

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 55 000 € HT et un montant maximum de 100 000 € HT,

- **Lot n° 2 "Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et Saint-Philippe"**

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 90 000 € HT.

II) Descriptif des prestations

Ce marché concerne la destruction de véhicules abandonnés par leur propriétaire (véhicules légers, poids lourds, 2 roues) à la fourrière et déclarés hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et/ou en déshérence sur le domaine public, véhicules épaves notamment, et ceci en application des dispositions du code de la route (articles L. 325-7, L. 325.8, R.318.10, R.322.9, R.325.30, R.325.32, et R.325.42 à R.325.45 du code de la route) et conformément aux articles R.543-153 à R.543-171 du code de l'environnement.

Elle concerne également la destruction des VHU du parc de la CASUD (véhicules de tourisme, poids lourds, 2 roues, utilitaires et véhicules de lutte contre l'incendie) réformés, accidentés.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

III) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché de service passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 12, 25.I.1°, 66, 67, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il s'agit d'un marché public de services.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots de son choix.

Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE).

Chacun des lots sera conclu avec un seul opérateur économique qui pourra être un groupement momentané d'entreprises solidaire ou conjoint.

Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs lots de son choix. Dans tous les cas, il devra soumissionner à l'intégralité du ou des lot(s) concerné(s).

a) Lieu d'exécution des prestations

Les travaux seront effectués sur les communes membres de la CASUD, selon besoins (Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe, Le Tampon) – Région Réunion.

b) Durée du marché

En application de l'article 16 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la durée de chacun des lots court de leur notification jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Au-delà, les marchés seront reconduits de façon tacite au 1^{er} janvier de l'année suivant celle de notification, et ce, dans la limite de 3 fois supplémentaire sans excéder le 31 décembre 2019.

Les montants indiqués à chaque lot demeureront inchangés sauf modification(s) au marché.

IV) Imputation budgétaire

Chapitre : 11, Fonction : 812, Nature : 611.

Le présent marché est financé à 100 % par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

V) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 24 Octobre 2016, le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures dans le cadre des lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché n°A.16.033 « Enlèvement et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD»

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur a sélectionné les candidatures des lots 1 et 2, puis a présenté son rapport à la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci a validé le procès-verbal présenté par le représentant du Pouvoir Adjudicateur et a donc sélectionné les candidatures suivantes :

- 1) dans le cadre du lot 1 : T2A, Trans Action, HCE.
- 2) dans le cadre du lot 2 : T2A, Trans Action, HCE.

c) Attribution des lots 1 et 2 de la procédure de consultation du marché n° A.16.033 « Enlèvement et valorisation des véhicules hors d'usage collectés sur le territoire de la CASUD»

Le 1^{er} décembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres a décidé :

1) d'attribuer le lot 1 de la procédure de consultation du marché au **groupement conjoint HC ENVIRONNEMENT / GENERALL AUTOS** pour le prix unitaire figurant à son acte d'engagement de 125 € HT / véhicule (pour un montant maximum des bons de commandes de 100 000,00 € HT / an).

2) d'attribuer le lot 2 de la procédure de consultation du marché au **groupement conjoint HC ENVIRONNEMENT / GENERALL AUTOS** pour le prix unitaire figurant à son acte d'engagement de 140 € HT / véhicule (pour un montant maximum des bons de commandes de 90 000,00 € HT / an).

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le lot 1 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux*" ;

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Groupement HC Environnement / Général AUTOS ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.
- D'approuver le lot 2 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe*" ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Groupement HC Environnement / Général Autos ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve le lot 1 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux*" ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Groupement HC Environnement / Général AUTOS ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**
- **Approuve le lot 2 "*Prestations de collecte, d'évacuation jusqu'aux lieux de traitement agréés, de dépollution et de valorisation des véhicules hors d'usage situés sur les communes de Saint-Joseph et de Saint-Philippe*" ;**

- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le Groupement HC Environnement / Général Autos ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 45

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de la CASUD

André THIEN AH KOON

